LE FLASH janvier 2020

N°286

BORDEAUX | BORDEAUX SUPÉRIEUR
planete-bordeaux.fr

Votre Syndicat communique...

www.planete-bordeaux.fr

À votre service :

DIRECTION
contact@planete-bordeaux.fr
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL *05 57 97 19 23*
SECRÉTARIAT *05 57 97 19 23*

PROMOTION
promo@planete-bordeaux.fr
PROMOTION FRANCE *05 57 97 19 30*
PROMOTION EXPORT *05 57 97 90 48*
PLANÈTE *05 57 97 19 22*
CAVE *05 57 97 19 38*

TECHNIQUE
technique@planete-bordeaux.fr
TECHNIQUE *05 57 97 38 10*

RELATION ADHÉRENTS
adherent@planete-bordeaux.fr
HABILITATION *05 57 97 19 27*
ADHÉRENTS/QUALITÉ *05 57 97 19 28*

COMMUNICATION
com@planete-bordeaux.fr
COMMUNICATION *05 57 97 19 24*

CAPSULES
capsules@planete-bordeaux.fr
CAPSULES *05 57 97 19 33*

CONFRÉRIE
confrerie@planete-bordeaux.fr
CONFRÉRIE *05 57 97 19 20*

COMPTABILITÉ/INFORMATIQUE
COMPTABILITÉ *05 57 97 19 34*
compta@planete-bordeaux.fr
INFORMATIQUE *05 57 97 38 14*
informatique@planete-bordeaux.fr

Chers collègues,

Depuis le 18 octobre dernier, notre filière est soumise à une taxe de 25% sur les vins tranquilles français de moins de 14° exportés aux USA (AOC, IGP et vins de France). Cette taxe est légale et l'OMC menace d'accentuer son taux jusqu'à 100%, en l'étendant aux eaux-de-vie de vin et aux vins mousseux.

Cette situation est inadmissible ! Notre filière est une victime collatérale de conflits commerciaux internationaux qui ne la concernent pas.
Les principales causes de cette taxe sont multiples :

- l'autorisation définitive donnée par l'OMC de prendre des mesures de rétorsions dans l'affaire des subventions illégales AIRBUS ;
- la taxe française sur les services numériques, dite «GAFA».

Réagissons !
Malgré tous nos appels et nos demandes, l'Etat ne réagit pas ... à nous d'agir!
Mobilisons-nous !
Je vous invite à solliciter l'appui de nos élus locaux.
Une motion de soutien a d'ores-et-déjà été créée. Faisons-la adopter par les prochains conseils municipaux et diffusons-la auprès du Préfet, de l'ANEV (l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin) et de la presse régionale.
A quelques semaines des élections municipales, nos élus sauront faire passer le message que les députés et le gouvernement ne semblent malheureusement pas avoir entendu.

Après une année 2019 plus que compliquée, soyons unis pour que cette année 2020 nous permette d'exercer notre métier honorablement.

Marc MEDEVILLE

FRANCE ACTU

CAVE DES 1001 CHÂTEAUX

Un casier pour vos bouteilles

La cave des 1001 châteaux est la vitrine et l'image de nos appellations Bordeaux et Bordeaux Supérieur ainsi qu' un outil à la promotion de vos vins. Les cuvées présentées servent pour moitié à la vente (vins en dépôt-vente) et l'autre moitié sert aux diverses dégustations professionnelles et grand public ainsi qu'aux différents événements (France et export) tout au long de l'année.

Si vous êtes adhérent à la cave, n'hésitez pas à approvisionner et/ou à réapprovisionner nos casiers. Cette cave est la vôtre et notre travail est de valoriser vos produits auprès de cibles professionnelles et grand public !

Plus d'infos :

raphael.nemond@planete-bordeaux.fr
au 05.57.97.19.38
philippe.breslau@planete-bordeaux.fr
au 05.57.97.38.17

AMPÉLOFOLIES

fête de la truffe
du 24 au 26 janvier

La fête des Ampélofolies du Cabardès (dans l'Aude) aura lieu du 24 au 26 janvier. Il s'agit de la plus grande manifestation dédiée à la truffe et au vin. Pour la 1ère fois, l'**AOC Crémant de Bordeaux** est invitée d'honneur. Une délégation de vignerons (membres de la Confrérie des Bordeaux) fait le déplacement pour présenter et faire déguster nos vins au grand public durant ce week-end gastronomique !

A VENIR

SALON VINEXPO PARIS

du 10 au 12 février

VINEXPO
THE WORLD OF WINE & SPIRITS
10-12 FEV. 2020
Convention Centre PARIS

Vinexpo se délocalise sur Paris ! Pour la 1ère fois, Vinexpo s'installe à Paris au Parc des Expositions de Versailles.

En partenariat avec Wine Paris, Vinexpo Paris devient le 1er rendez-vous des professionnels du vin de l'année, moment clé dans le calendrier des acheteurs.

Notre stand (Hall 7 - A6) aura un espace de dégustation free tasting à l'image de nos couleurs.

Notre objectif : mettre en avant nos AOC et nos valeurs auprès des acheteurs et acteurs de la presse tout en permettant à nos adhérents de bénéficier d'une visibilité à moindre coût sur le salon.

Contact : Bérangère ESCANDE
berangere.escande@planete-bordeaux.fr

CONCOURS MONDIAL DU SAUVIGNON

du 5 au 7 mars

Pour cette 11ème édition, les membres du jury se réuniront en Val de Loire. En 2019, ce sont près de 1 000 inscriptions provenant de 26 nations viticoles qui ont été enregistrées.

Pour inscrire vos vins à cette grande compétition, voici quelques dates à retenir :

- date limite d'inscription, lundi 10 février,
- date limite d'envoi des échantillons, lundi 10 février,
- proclamation des résultats à Prowein, dimanche 15 mars.

Plus d'infos :

www.cmsauvignon.com

EXPORT

A VENIR JAPON

SALON FOODEX

du 10 au 13 mars

En 2020, nous serons, une fois de plus, exposant sur le salon FOODEX à Tokyo.

Le Japon est la 6ème destination d'export des vins français. Grâce aux nouvelles tendances de consommation et à l'accord APE (suppression des droits de douane depuis janvier 2019), le marché japonais offre de nouvelles perspectives d'exportation.

Cette année, plusieurs actions seront ainsi proposées durant les 3 jours que dure le salon :

- un espace de dégustation free tasting pour une présentation de nos 7 AOC aux professionnels.
- une master classe à destination des acheteurs pour leur faire découvrir le potentiel de nos AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

ALLEMAGNE

SALON PROWEIN

du 15 au 17 mars

Nous serons présents sur ce salon (stand n° 11K59).

Au programme :

- un espace « free tasting » mis en place à l'attention des opérateurs ayant ou non un stand sur cet événement pour leur permettre d'appuyer la présence de leurs vins
- la présence d'une sommelière allemande sur notre stand pour animer cet espace et conseiller au mieux les professionnels
- des animations organisées de 12h à 13h30, les 15 et 16 mars,

avec pour objectif de démontrer aux professionnels le dynamisme de nos AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.
Contact : Alice HERROUET
alice.herrouet@planete-bordeaux.fr

CHINE

SALON CHENDGU TANG JIU HUI

du 26 au 28 mars

Nous serons présents sur le principal salon du centre de la Chine, le « Tang Jiu Hui » à Chengdu, du 26 au 28 mars.
Cette année, le salon fêtera sa 102ème édition.
Un stand de 18m² est réservé pour la mise en avant de nos appellations. Un espace free tasting permettra aux professionnels chinois de se familiariser avec nos AOC et de redécouvrir nos produits.
Contact : Alice HERROUET
alice.herrouet@planete-bordeaux.fr

ADHÉRENTS

SERVICE CAPSULES

Droits de circulation

L' arrêté du 19 décembre 2019 fixe le montant des droits de circulation applicables au 1er janvier 2020 :

- pour les vins tranquilles : 3,88€/hl
- pour les vins mousseux : 9.59€/hl

GUIDE HACHETTE DES VINS

Rappel des prochaines dates de dépôts d'échantillons pour le mois de janvier :

- **les 22 et 23 janvier** pour les AOC Bordeaux rosé et clairet, millésimes 2019 (ou 2018 si élevé en barrique).

Les prochains dépots d'échantillons auront lieu les 9 et 10 mars et concerneront les :

- AOC Bordeaux blanc (sec), millésime 2019 ou 2018 si élevé en barrique,
- AOC Crémant de Bordeaux, dernière mise qui sera en vente à la sortie du Guide en septembre

Plus d'infos :
merveilleau.francois@outlook.fr
christine.lize@planete-bordeaux.fr

TECHNIQUE

ZNT

ZONE DE NON TRAITEMENT

Nouvelles règles au 1er janvier

L'arrêté du 27 décembre 2019 précise les nouvelles règles à respecter en termes de distance minimum d'application des produits phytopharmaceutiques par rapport aux habitations (distance par rapport aux limites de propriété).
Ces mesures s'appliquent aux produits sans distance spécifique portée sur les autorisations de mise en marché.

Les distances minimum sont les suivantes :

- **20 mètres** (qui ne peuvent être réduits) pour les produits :
  - présentant une des mentions de dangers suivantes : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372
  - contenant une substance active considérée comme ayant des effets perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme
- **10 mètres** pour les produits composés uniquement de substances de base ou à faibles risques (cf règlement CE n°1107/2009 et du Conseil du 21/10/19). Cette distance peut être adaptée* lorsque les chartes d'engagement approuvées par le Préfet le permettent et pour le matériel équipé de système réducteur de dérive :
  - 5 mètres pour les systèmes réducteurs de dérive de 66 à 75%;
  - 3 mètres pour les systèmes réducteurs de dérive de 90% ou plus.

*Cette réduction ne s'applique pas autour des hébergements des personnes vulnérables (crèches, écoles, maisons de retraite).

Cas spécifiques de non application de ces distances minimum :

- Les produits de biocontrôle ne sont pas concernés par ces restrictions de distance.
- Les distances minimales de sécurité ne s'appliquent pas aux traitements nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles (lutte contre la flavescence dorée).

Ces mesures sont applicables dès le 1er janvier 2020. La réduction des distances ne sera applicable que lorsque les chartes, actuellement en cours de rédaction, seront validées par le Préfet.

Documents associés :
Arrêté du 27 décembre 2019
Arrêté du 4 mai 2017
Décret 2019-1500 du 27 décembre 2019
CRPM L253-6
CRPM L253-7
CRPM L253-8
Réglement CE 1107/2009
Liste des produits de biocontrôle

DROITS DE PLANTATION

Les viticulteurs disposant de droits de plantation acquis avant 2016, dans l'ancien système, et qui veulent les utiliser, devront demander la conversion de leurs droits en autorisations au plus tard le 31 décembre 2020, via vitiplantation.
L'autorisation issue de la conversion de droit gardera la durée de vie du droit initial.
Exemple : un droit de plantation dont la date d'expiration est le 31 juillet 2022 doit être

converti en autorisation avant le 31 décembre 2020. Il devra être planté avant le 31 juillet 2022.

FLAVESCENCE DORÉE

GDON DES BORDEAUX

Arrachage des pieds malades

Le GDON des Bordeaux a envoyé un courrier le 8 janvier aux viticulteurs ayant des pieds de vigne peints en bleu lors des prospections de l'été 2019.
Ce courrier précise pour chaque parcelle concernée, si les pieds marqués sont contaminés et donc à arracher ou non.
La flavescence dorée est présente dans tout le pied, il est donc indispensable d'éviter toute repousse.
Tous les pieds contaminés par la flavescence dorée ou le bois noir doivent être arrachés avant le 1er avril 2020. Des constats d'arrachage seront effectués par des techniciens dès le mois d'avril 2020.

Si vous n'avez pas reçu de courrier alors que vous avez des pieds marqués en bleu, vous pouvez contacter le GDON des Bordeaux.

Arracher les pieds avant l'apparition de la cicadelle en avril permet de limiter la propagation de la flavescence dorée et ainsi de diminuer le nombre de traitements.
Seul l'engagement de chacun permettra une lutte collective efficace.

Contact : Morgane LE GOFF
05 56 85 96 02
gdon@gdon-bordeaux.fr
Plus d'infos :
www.gdon-bordeaux.fr

ECONOMIE

CIVB - Service Economie et Etudes

DECEMBRE 2019 SOURCE CIVB

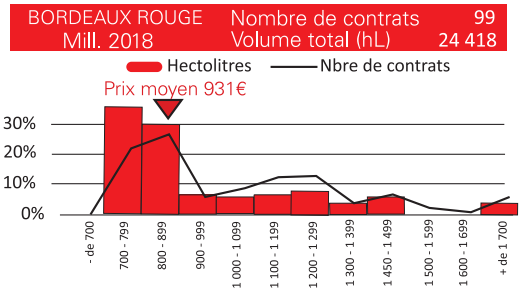

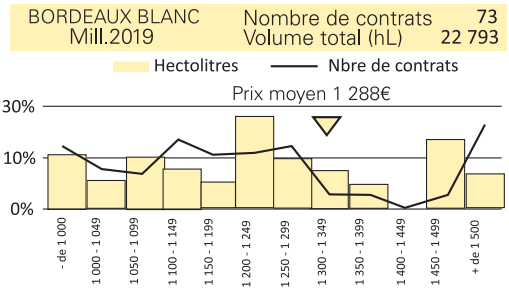

Cumul 3 mois à fin décembre :

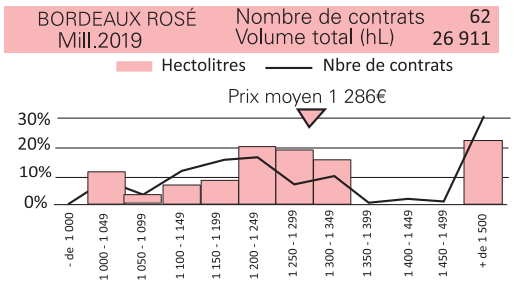

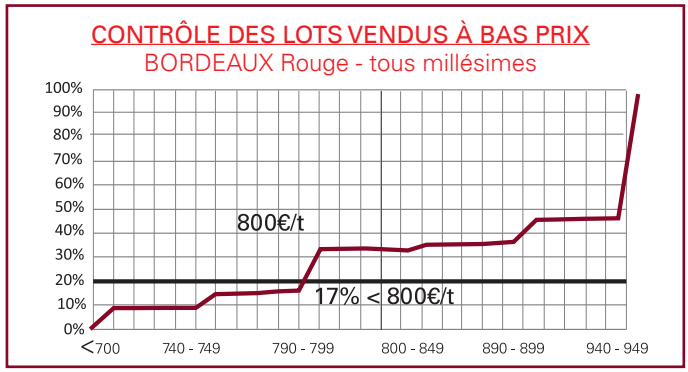

BORDEAUX rouge - tous millésimes
Cumul (%) du nombre de contrats par tranche de prix
Nombre de contrats : 151

Contrats d'achat vrac

A l'image des mois précédents, le niveau d'enregistrement est en hausse mais reste inférieur aux niveaux constatés lors de la dernière décennie.
La progression est en partie liée au groupe Bordeaux.Le prix moyen du vrac 2018 en Bordeaux rouge s'établit à 931 €/t. Les premiers échanges sur le 2019 conduisent un prix moyen à 1 187 €/t. En Bordeaux blanc et rosé, le nouveau millésime (majoritaire) affiche un prix moyen respectivement égal à 1 233 €/t et 1 288 €/t.

Cumul des sorties 5 mois de campagne

Après 5 mois de campagne, le cumul des enregistrements est en hausse mais reste inférieur aux campagnes antérieures.
La progression est conduite par la majorité des groupes de rouges. Replis des blancs.

Exportations à fin octobre

Après 2 mois de croissance, les exportations affichent un léger repli en octobre.
Sur un an, elles enregistrent un retrait sensible. La baisse est largement conduite par les pays tiers en lien principalement avec la zone chinoise. Sur l'UE, si les principales destinations sont en recul, l'Allemagne est, désormais, en légère hausse.